



QUELS DISPOSITIFS POUR FAVORISER L'EMPLOI DES PERSONNES TSA EN OCCITANIE ?

14 novembre 2023

L'insertion professionnelle en milieu ordinaire : une collaboration partenariale pour une société inclusive

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (ORP)

3



POUR QUI ?

- Toute personne, quel que soit son statut, qui en fait la demande expressément ou qui souhaite s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle, de formation professionnelle ou de reconversion professionnelle.
- Elle peut être délivrée **à partir de 16 ans**.



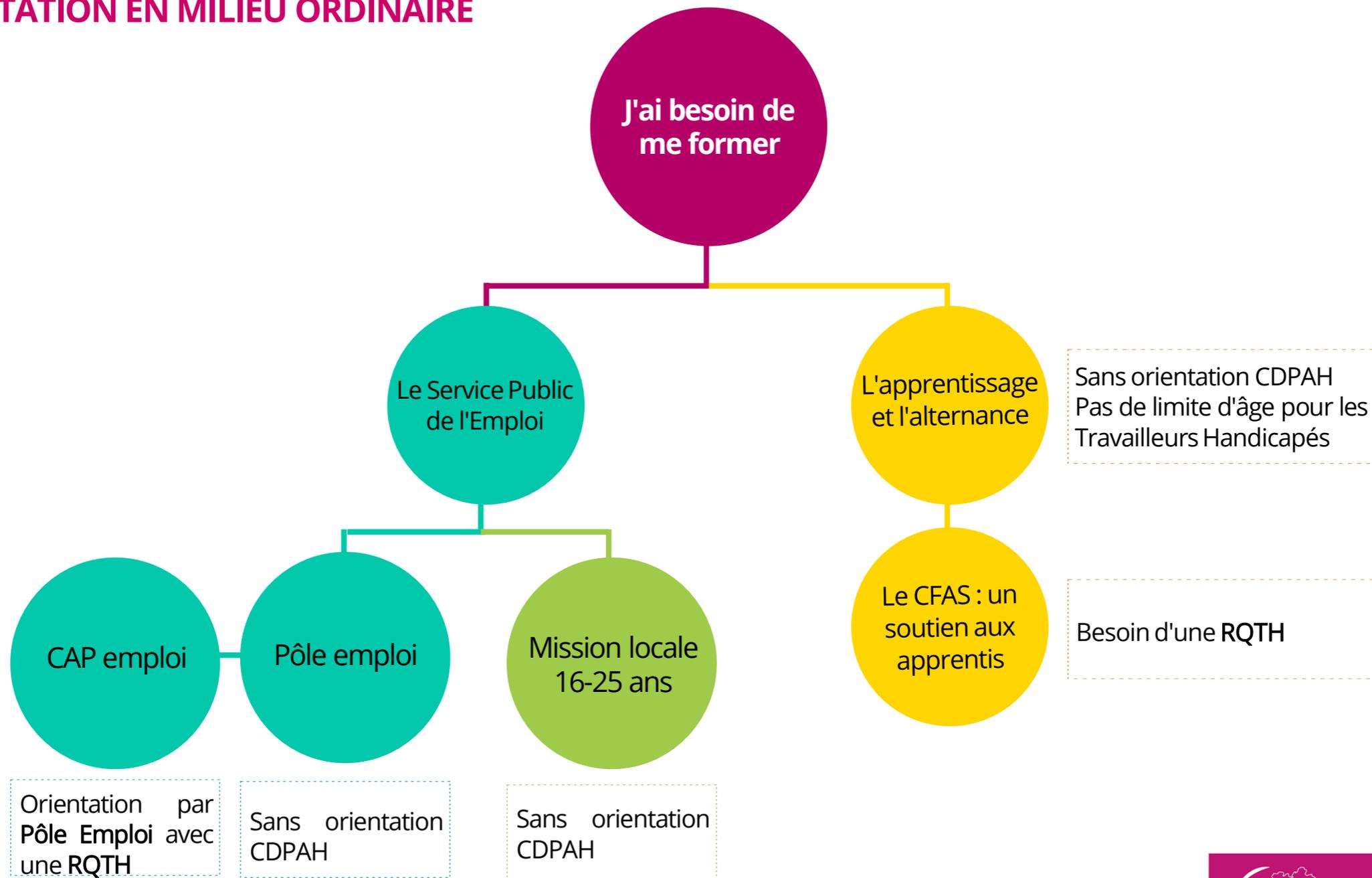
QUELLE DEMARCHE ?

- Il faut faire une **demande auprès de la MDPH** de résidence en cochant une demande d'orientation professionnelle ou en exprimant un projet de vie ou un projet professionnel.
- L'ORP peut être proposée à l'initiative de la CDAPH, si elle le juge pertinent.
- Une notification d'orientation professionnelle vaut RQTH. L'orientation vers un Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT), vers le marché de l'emploi ou vers un Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) vaut RQTH (article L.5213-2 du Code du travail).

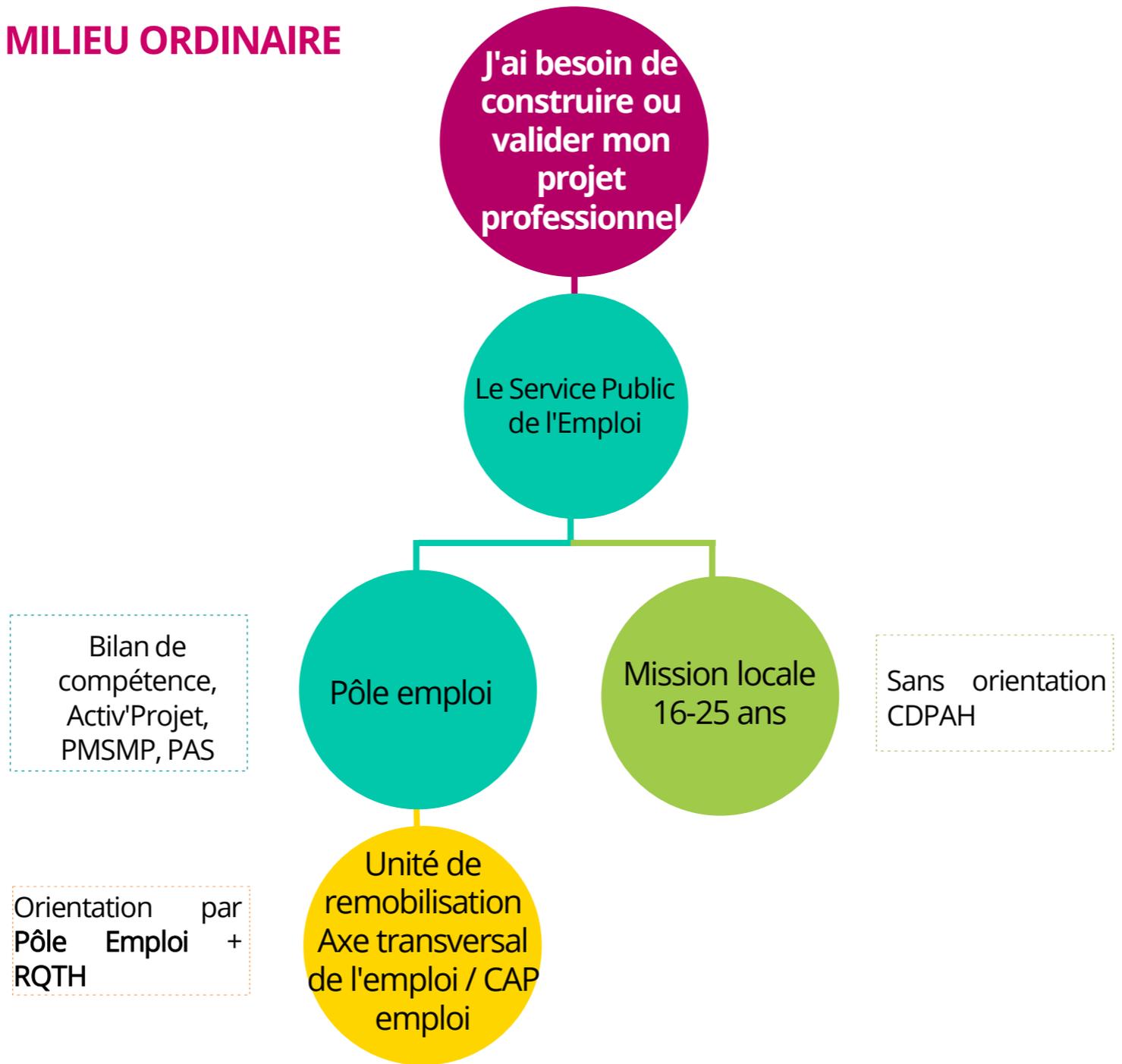
L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE

4

DEPARTEMENT DE L'HERAULT



L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE



L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE

Financiers:

AGFIPH
FIPHFP

Je veux me maintenir dans l'emploi

Tout public

Spécificité situation de handicap

Sans orientation CDAPH

Le Service de Santé au Travail

Sans orientation CDAPH

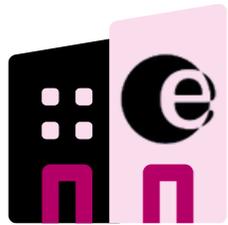
CARSAT, MSA, RSI

Le Service maintien dans l'emploi / CAP Emploi

Besoin d'une RQTH

L'Emploi Accompagné

Sur orientation CDAPH et Service Public de l'Emploi



QU'EST-CE QUE LE LIEU UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT (LUA) ?

- **Une offre de service intégrée entre Pôle Emploi et CAP Emploi** pour proposer une offre de services plus lisible et plus accessible pour les demandeurs d'emploi et les employeurs.
- L'agence Pôle Emploi devient le LUA.
- Expertise des "conseillers accompagnement" : accompagnement dans la recherche d'emploi, mobilisation des aides, élaboration des projets de formation, adaptation au poste de travail et compensation du handicap

DANS L'HERAULT ?

- 11 LUA sur le territoire héraultais depuis novembre 2021
- Une équipe de 90 conseillers dédiés et un accompagnement adapté et personnalisé tout au long du parcours en fonction des besoins

L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : La mission locale

8



QU'EST-CE QUE LA MISSION LOCALE ?

Des entretiens individuels

Acceptation du handicap
Confiance en soi
Entretien avec un
psychologue

Des entretiens collectifs

Accès au droit
Sport adapté

Des stages en immersion

Accompagnement dans la
recherche d'emploi



POUR QUI ?

- Tout jeune sans emploi ni formation, **de 16 à 25 révolus**
- Tout jeune en situation de handicap sans emploi ni formation **de 16 à 29 ans**

L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : La mission locale

9



QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE DANS L'HERAULT ?

- **Elaboration d'un projet professionnel** vers le milieu ordinaire, l'entreprise adaptée ou le milieu protégé (sous réserve d'une décision d'orientation de la CDAPH)
- **Une Prestation d'Appui Spécifique** (PAS) peut être prescrite pour évaluer les moyens à mettre en place ou à développer pour compenser le handicap
- **Partenariat local** pour le repérage, le suivi et l'accompagnement des jeunes dans les entreprises volontaires : les conseillers mission locale des jeunes, la MDPH notamment à travers l'Equipe Pluridisciplinaire Elargie (EPE), les ITEP, IME, MECS, CAP'A CITE, Handiwork Découverte, ESAT



POUR QUI ?

- Tout jeune ayant une problématique de santé, en situation de handicap ou en cours de reconnaissance.

L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : L'emploi accompagné

Notification CDAPH

10



QU'EST-CE QUE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ ?

- Un soutien à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi en milieu ordinaire pour les travailleurs en situation de handicap et leurs employeurs, couplé à un accompagnement médico-social (articles L.5213-2-1 et D.5213-89 du Code du travail)
- Un accompagnement renforcé subsidiaire au droit commun **à partir de 16 ans**



QU'EST-CE QUE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ 34 ?

- Une plateforme (depuis janvier 2022) portée par l'APSH34, FAIRE-ESS et l'APF
- 116 places pour tout type de handicap

QUELLE DEMARCHE ?

- Une demande à la MDPH accompagnée du certificat médical
- La personne peut cocher sur la demande relative à l'emploi et à la formation professionnelle "avec accompagnement par le dispositif emploi accompagné"
- **Sur notification CDAPH ou prescription du Service Public de l'Emploi**



L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : Inclu'Pro Formation Handicap et Emploi

11

DEPARTEMENT DE L'HERAULT



QU'EST-CE QU'INCLU'PRO ?

- Un soutien permettant de concrétiser un retour direct à l'emploi OU favoriser l'accès à une formation qualifiante OU pour garder son emploi
- Un parcours modulaire, individualisé, quel que soit le niveau de qualification : 1H30 de réunion d'informations collectives ; 20H max SAS (bilan individualisé à l'entrée du parcours, pendant et à la sortie) ; de 100H à 280H max de formation

DANS L'HERAULT UNIQUEMENT

- Dispositif régional porté par l'APSH34 dans l'Hérault
- Lieux d'intervention : Montpellier, Sète, Béziers, ou en distanciel

POUR QUI ?

- Toute personne reconnue travailleur handicapé ou en cours de reconnaissance **à partir de 15 ans et sans limite d'âge** et ayant un projet d'emploi et / ou de formation validé OU ayant un projet nécessitant d'être approfondi au regard de son handicap

QUELLE DEMARCHE ?

- Une demande via toute structure accompagnant une personne en situation de handicap
- Pour plus d'infos : includpro-emploi@apsh34.org ou 04.99.13.76.74



QUE SONT LES ENTREPRISES ADAPTEES ?

- **Une entreprise ordinaire (55 % de travailleurs handicapés)**
- **Expérimentation du CDD tremplin** : contrats de 4 à 24 mois max pour accompagner des personnes en situation de handicap vers l'emploi auprès d'autres employeurs privés ou publics
- **Expérimentation de l'entreprise de travail temporaire (AETT)** pour des inérimaires en situation de handicap
- **Accompagnement professionnel individualisé**, avec une formation si nécessaire. Les travailleurs peuvent être mis à la disposition d'un autre employeur pendant leur contrat, afin de leur permettre d'effectuer une période d'essai dans une autre entreprise, par exemple



QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH mais il y a des critères d'accès
- La personne postule directement auprès des entreprises adaptées

L'orientation professionnelle en milieu ordinaire : les entreprises adaptées

13

DEPARTEMENT DE L'HERAULT



LES ENTREPRISES ADAPTEES DE L'HERAULT

- L'arrêté du 23 septembre 2021 fixe la liste des entreprises adaptées retenues pour mener l'expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles en recourant au contrat à durée déterminée (article L.1242-3 du Code du travail)

- APF34 (Montpellier)
- AVH (Florensac)
- BACK IT (Béziers)
- BRILLE (Montferrier sur Lez)
- ETANG DE L'OR (Castelnau le Lez)
- GEDEAS (St Aunes)
- HANDI'ZEN (Assas)
- HANKOR PVC (Clermont l'Hérault)
- IS-EA (Montpellier)
- LE DOMAINE DU GRAND PUY (Montpellier)
- LES ATELIERS DE MAGELONE (Palavas Les Flots)
- MONTFLOURES (Vendres)
- NEA OCCITANIE (Saint Mathieu de Trévières)
- OLINN (Lunel Viel)
- PAPIER SOLEIL (Saint Jean de Vedas)
- PDCA (Montpellier)
- PLANETE ECO RECYCLAGE (Saint Jean de Vedas)
- SAPORTA (Lattes)
- TALARON SERVICES (Montpellier)
- TRIADES AVENIR SUD (Castelnau le Lez)
- APF INTERIM EATT (Montpellier)

L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : le club Motiv'Action

14



QU'EST-CE QUE LE CLUB MOTIV'ACTION ?

- **Un dispositif d'accompagnement global** social, médico-social et professionnel sur une durée **de 15 mois**
- Fondé sur le principe du **"job coaching"** : définir et élaborer un projet, accompagner vers et dans l'emploi en milieu ordinaire selon l'ambition et les aptitudes personnelles de la personne, avec ses problèmes médico-sociaux traités en parallèle

DANS L'HERAULT

- Géré et piloté par l'APSH34
- Lieux d'intervention spécifiques sur l'Hérault : Montpellier, Béziers et les communes du Clermontais, de Larzac et du Grand Orb

POUR QUI ?

- Toute personne limitée ou restreinte par un trouble de santé ayant **entre 16 et 64 ans**

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : clubmotivaction-ate@apsh34.org ou 04.48.20.48.20

L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)

Notification CDAPH

15



QU'EST-CE QUE LE PCPE ?

- Un dispositif d'accompagnement global social, médico-social et professionnel sur une durée de 6 mois (renouvelable une fois)
- Co-construction du projet de prestations avec les usagers et leurs aidants

DANS L'HERAULT

- Géré et piloté par l'Adages
- Lieux d'intervention : Montpellier et Béziers

POUR QUI ?

- Public avec déficience intellectuelle et troubles associatifs, en rupture de parcours
- **Ayant entre 5 et 39 ans**

QUELLE DEMARCHE ?

- Sur notification de la CDAPH
- Pour d'autres infos : 07.84.52.20.16

L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : Prestation d'Appui Spécifique (PAS)

16



QU'EST-CE QUE LA PAS ?

- **Un appui spécifique dans le parcours d'accès à l'emploi**
- Elaboration du projet professionnel
- Aide à l'intégration en formation et en emploi
- Identification des besoins de compensation
- Financé et porté par l'AGEFIPH

POUR QUI ?

- Tout type de handicap avec une RQTH délivrée par la MDPH
- Les PAS sont spécifiques selon les diagnostics

QUELLE DEMARCHE ?

- Prescription du Service Public de l'Emploi

L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : Plateforme de Réhabilitation Professionnelle (PRP)

17



QU'EST-CE QUE LA PRP?

- Une plateforme dédiée à la réhabilitation professionnelle des personnes présentant des troubles psychiques, sans limite de durée
- Actions centrées sur la recherche et le maintien en formation et en emploi dans le milieu souhaité par la personne (ordinaire, protégé, associatif)
- Coordination de tous les acteurs qui gravitent autour de la personne
- Soins possibles

POUR QUI ?

- Toute personne ayant un trouble psychique diagnostiqué
- Souhaitant un accompagnement à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi ou un accompagnement à la formation

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : prp@chu-montpellier.fr ou 07.88.01.47.26

L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : Cap'a Cité

18



QU'EST-CE QUE CAP'A CITE ?

- **Un accompagnement pour l'orientation professionnelle considérant les freins liés au handicap.**
- Remobilisation des connaissances scolaires, inclusion sociale en lien avec l'environnement de la personne, responsabilisation et autonomisation du jeune accueilli.
- Une durée de 11 mois
- Subventionné par le Plan Régional d'Insertion des Personnes Handicapées.

POUR QUI ?

- Jeune en situation de handicap de 16 à 30 ans, sans formation ni étude, ni emploi.

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : contact@capacite34.fr



QU'EST-CE QUE HANDIWORK RECRUTEMENT ?

- **Un dispositif permettant à des demandeurs d'emploi en situation de handicap de se former directement en entreprise** afin d'acquérir les compétences métiers indispensables pour être recruté à l'issue de leur parcours
- Formation à 100 % sur le lieu de travail, encadrée par un formateur expert du métier
- Durée de 8 semaines
- Lieu d'intervention : région Occitanie

POUR QUI ?

- Travailleur en situation de handicap souhaitant être formé
- **Titulaire d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé** délivrée par la MDPH

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : [HANDI WORK RECRUTEMENT](#)



QU'EST-CE QUE HANDIWORK DECOUVERTE ?

- Un dispositif permettant à des publics en situation de handicap, orientés en milieu protégé (ESAT, IME, IEM, UPSR,...), de découvrir le travail en milieu ordinaire pour y acquérir de nouvelles compétences métier.
- Formation à 100 % sur le lieu de travail, encadrée par un formateur expert du métier
- Durée de 6 mois, puis un parcours vers un stage, une mise à disposition, une alternance...
- Lieux d'intervention : région Occitanie

POUR QUI ?

- Travailleur en situation de handicap souhaitant être formé
- **Titulaire d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé** délivrée par la MDPH

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : [HANDIWORK DECOUVERTE](#)



QU'EST-CE QUE LE CFA'S ?

- Un dispositif régional d'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap par la voie de l'apprentissage
- Porté par Faire-ESS
- Lieu d'intervention : région Occitanie

POUR QUI ?

- Toute personne âgée **au moins de 16 ans et sans limite d'âge**
- S'orientant vers une formation qualifiante de niveau V (CAP / BEP) par la voie de l'alternance et nécessitant d'une remise à niveau scolaire de base (lecture, écriture, maîtrise des 4 opérations)
- Titulaire d'une RQTH ou bénéficiant d'une orientation en établissement ou service médico-social délivrée par la MDPH
- En capacité de développer les qualités au travail en milieu ordinaire, quel que soit le handicap



QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : contact@faire-ess.fr ou 04.67.07.02.30



L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE : Synergie Handicap Sup

22



QU'EST-CE QUE SYNERGIE HANDICAP SUP ?

- **Un dispositif qui accompagne du BTS au bac +5 les personnes en situation de handicap vers un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**
- Elaboration et mise en œuvre d'un projet de formation Post-Bac en alternance
- Identification des modalités de compensation et aides spécifiques
- Mise en place des aménagements pédagogiques
- Sécurisation de chaque étape du parcours de formation
- Porté par Faire-ESS dans les 13 départements de l'Occitanie

POUR QUI ?

- Tout profil en situation de handicap
- Souhaitant avoir un accompagnement dans son parcours de formation dans une perspective d'insertion professionnelle sécurisée

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : mlyce.brunet@faire-ess.fr (Occitanie ouest) ou cindy.dezerable@faire-ess.fr (Occitanie Est)

L'orientation en réadaptation professionnelle : zoom sur les formations et dispositifs du CRIP

Notification CDAPH

LE CENTRE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE (CRP) : ETABLISSEMENT ET SERVICES DE READAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP) DEPUIS LE 2 OCTOBRE 2020

- Des formations qualifiantes et préparatoires destinées aux personnes en situation de handicap en vue d'une insertion ou réinsertion sociale et professionnelle
- Un environnement médico-social adapté
- Des immersions en entreprises
- Un statut de stagiaire de la formation professionnelle

Notification CDAPH

LE CENTRE DE PREORIENTATION (CPO) : ETABLISSEMENT ET SERVICES DE PREORIENTATION (ESPO) DEPUIS LE 2 OCTOBRE 2020

- Un accompagnement au projet de formation ou une insertion directe dans l'emploi
- Un environnement médico-social adapté
- Un statut de stagiaire de la formation professionnelle



La réadaptation professionnelle : ESRP / ESPO / UEROS en Occitanie

Notification CDAPH

L'UNITE DE REENTRAINEMENT ET D'ORIENTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (UEROS)

- Un accompagnement au projet professionnel adapté au projet de vie pour public cérébro-lésé
- Une aide pour développer les compétences en situation avec un suivi de 3 ans

POUR CONTACTER LE CENTRE DE REEDUCATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CRIP) DE CASTELNAU LE LEZ :

- contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr ou 04.67.33.18.00





LE DISPOSITIF PASS P'AS : PASSEPORT PROFESSIONNEL AUTISME

- Géré et piloté par le CRIP
- Un dispositif fondé sur le principe du "**job coaching**" : définir et élaborer le projet, accompagner vers et dans l'emploi en milieu ordinaire
- Durée de 10 mois, dont 6 mois possibles de stage en entreprise

POUR QUI ?

- Public diagnostiqué TSA sans déficience intellectuelle titulaires d'une RQTH

QUELLE DEMARCHE ?

- Une demande à la MDPH accompagnée du certificat médical
- La personne peut cocher sur la demande relative à l'emploi et à la formation professionnelle : orientation en CRP, CPO, UEROS (nommés aujourd'hui ESRP, ESPO, UEROS)
- **Seule la CDAPH est compétence pour prendre la décision d'orientation**
- Il n'y a pas de refus d'orientation professionnelle en ESRP, ESPO, UEROS : la CDPAH propose une orientation professionnelle différente, adaptée aux besoins et au projet de la personne
- Les décisions de la CDAPH sont directement transmises aux établissements sur **Via Trajectoire**

Les liens utiles

Les sites de référence pour être accompagné dans ses démarches

28

POUR FAIRE SA DEMANDE, S'INFORMER OU CONTACTER LA MDPH : LE SITE DU DEPARTEMENT

- <https://mda.herault.fr/>

POUR TROUVER UN EMPLOI OU UNE FORMATION EN MILIEU ORDINAIRE

- <https://www.pole-emploi.fr/region/occitanie/>
- <https://www.capemploi-34.com/>
- <https://www.montpellier.fr/296-mission-locale-des-jeunes.htm>
- <https://www.meformerenregion.fr/>
- Emploi accompagné 34 (accompagnement en milieu ordinaire et maintien dans l'emploi)

POUR TROUVER UNE FORMATION EN READAPTATION PROFESSIONNELLE

- Dans l'Hérault : <https://crip-34.fr/>
- En France : <https://fagerh.fr/>

Les sites de référence pour être accompagné dans ses démarches

POUR TROUVER UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

- Dans l'Hérault : <https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/pages/AccesLibre/Annuaire/EtablissementMSPH.aspx>

POUR SE RENSEIGNER SUR SES DROITS

- <https://herault.fr/381-personnes-handicapees-et-agees.htm>
- <https://www.cnsa.fr>
- <http://www.fiphfp.fr/>
- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

*“ Pas besoin de courage pour
faire ce que l’on aime ”*

Florence Arthaud

Merci pour votre attention



Marie Bardaro,

Référente insertion
professionnelle :
mbardaro@herault.fr

herault.fr

SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN,
ÉCOLOGIE EN ACTIONS